

4 Août 2008

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

**Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)
publié le 30 juin 2008**

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 27 juin 2008, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **28/07/2008** au **01/08/2008** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
28/07/2008	50,000	9.501	475,050.00
29/07/2008	100,000	9.283	928,300.00
30/07/2008	27,0000	9.185	247,995.00
31/07/2008	50,000	9.302	465,100.00
01/08/2008	50,000	9.291	464,550.00
TOTAL	277,000		2,580,995.00

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.

Relations Investisseurs

Site : www.eurotunnel.com